

---

**hommes  
& migrations**

---

## **Hommes & migrations**

Revue française de référence sur les dynamiques migratoires

**1281 | 2009**

**France-Brésil sous l'angle des migrations et de l'altérité**

---

# Les discriminations positives dans une perspective comparée

Les cas brésilien et français

**Paulo Sérgio da Costa Neves**

---



### **Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/387>

DOI : 10.4000/hommesmigrations.387

ISSN : 2262-3353

### **Éditeur**

Musée national de l'histoire de l'immigration

### **Édition imprimée**

Date de publication : 1 septembre 2009

Pagination : 92-101

ISSN : 1142-852X

### **Référence électronique**

Paulo Sérgio da Costa Neves, « Les discriminations positives dans une perspective comparée », *Hommes & migrations* [En ligne], 1281 | 2009, mis en ligne le 29 mai 2013, consulté le 02 mai 2019.

URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/387> ; DOI : 10.4000/hommesmigrations.387

---

Tous droits réservés

# Les discriminations positives dans une perspective comparée

## Les cas brésilien et français

Par Paulo Sérgio da Costa Neves, professeur à l'université fédérale de Sergipe, Brésil, et chercheur associé au MODYS-CNRS

Playground © Mélanie Pavy, 2009

Une société métissée est-elle possible ? La question se pose face aux discriminations dont sont victimes les Noirs et les métis au Brésil ainsi que les populations issues de l'immigration en France. Les débats autour de la discrimination positive dans les deux pays interrogent leurs modèles d'intégration respectifs. La conservation du sentiment d'appartenance à la communauté nationale ne semble pas toujours aller de pair avec la lutte contre le racisme. En jeu, l'acceptation des règles élémentaires de justice entre les habitants d'un même pays.

Dans le monde contemporain, les revendications identitaires particularisantes et mettant en avant la différence sont devenues des phénomènes de plus en plus importants dans la vie des sociétés. Dans certains pays d'Europe, les demandes de reconnaissance juridique et politique se multiplient de la part de minorités ethniques souffrant de discriminations plus ou moins anciennes. Les populations immigrées présentent aujourd'hui des revendications identitaires, parfois avec une forte composante religieuse.

C'est dans ce contexte que les politiques dites de "discrimination positive" ont gagné une audience publique dans plusieurs pays comme l'Inde et les États-Unis. Elles visent à combattre les discriminations contre des groupes sociaux maintenus, depuis longtemps, au bas de l'échelle sociale. Afin de comprendre les modalités de justifications des politiques dites de "discrimination positive" en faveur de minorités ethniques, raciales ou issues de l'immigration, voici les résultats d'une enquête<sup>(1)</sup> menée actuellement dans deux pays fort différents au regard du traitement politique de la question : le Brésil et la France.

## **Quand le métissage n'est plus un critère de justice : le cas brésilien**

Le débat sur les politiques de discrimination positive ou d'*affirmative action* commence au Brésil à la fin des années soixante-dix, avec l'apparition de mouvements sociaux dénonçant le racisme et les conditions de vie de la population noire dans le pays. Mettant en avant le fait que les Noirs constituent la majorité de la population pauvre, ces mouvements vont s'attaquer au discours selon lequel il n'y avait pas de racisme au Brésil, discours identitaire d'une bonne partie des Brésiliens en même temps que discours officiel de l'État brésilien.

En effet, les débats autour de la composition raciale de la population ont joué un rôle non négligeable dans la constitution d'un discours sur l'identité nationale brésilienne. Ce qui explique le fait que l'identité nationale au Brésil s'est constituée, surtout après les années trente, autour de l'idée de métissage. Dans cette perspective, initialement mise en avant par Freyre<sup>(2)</sup> et par la suite adoptée par l'État à l'époque du national-populisme, le Brésil était considéré comme un modèle réussi de rapports pacifiés entre cultures et ethnies différentes ; l'absence de préjugé rendant possible l'émergence d'une société métisse où les origines ethniques ou la couleur de peau comptaient peu. Ceci constituera la toile de fond de la culture officielle du pays jusqu'à la fin de la dictature militaire en 1985. Bien

que plusieurs études socio-anthropologiques<sup>(3)</sup> aient démontré la permanence et les conséquences des préjugés raciaux en vigueur, les discours officiels ont continué à présenter le Brésil comme une “démocratie raciale”, paradis sur terre du point de vue des rapports entre les groupes ethniques.

## Un débat symbolique autour de l'identité nationale

Cette situation évoluera avec la démocratisation du pays à partir des années quatre-vingt. L'émergence de mouvements sociaux revendiquant des identités spécifiques va provoquer un remodelage de l'identité nationale. Parmi ces mouvements, le mouvement noir sera celui qui va le plus influencer ce processus, car, en dénonçant le racisme et les préjugés raciaux, il va mettre en cause le principe même de l'identité brésilienne officielle : l'idée que le métissage avait favorisé le développement d'une démocratie raciale, où les rapports entre les groupes sociaux, même

quand il y avait des grandes disparités sociales, étaient marqués par la convivialité et par l'absence de préjugés raciaux.

Ces discours n'auront pas un très grand pouvoir de mobilisation politique de la population noire, mais seront de plus en plus acceptés dans le débat public et au niveau de l'État brésilien, à partir de la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix.

Mais c'est surtout à partir du début des années deux mille que ces discours vont faire couler beaucoup d'encre. La mise en place des premières expériences de poli-

tiques de discrimination positive – dont des quotas dans certaines universités publiques pour des étudiants noirs issus des lycées publics<sup>(4)</sup> – a joué un grand rôle. En 2002, le gouvernement de l'État de Rio de Janeiro fait approuver une loi introduisant le système de quotas pour les lycéens noirs issus des écoles publiques dans les universités dépendant administrativement de cet État<sup>(5)</sup>. Un débat aux enjeux symboliques forts s'installe. Il s'intensifie avec l'augmentation du nombre d'universités à avoir adopté des modalités de politiques de discrimination positive en faveur des lycéens noirs et/ou issus des écoles publiques<sup>(6)</sup> et avec les projets de lois en discussion au Congrès national<sup>(7)</sup>.

**Malgré la variété des propositions des politiques de discrimination positive mises en place dans les universités brésiennes, la question des quotas pour les afro-descendants a focalisé toute l'attention.**

Malgré la variété des propositions des politiques de discrimination positive mises en place dans les universités brésiliennes, la question des quotas pour les afro-descendants a focalisé toute l'attention. Cette persistance démontre, s'il en était besoin, que la "question raciale" reste au cœur des préoccupations des uns et des autres.

## Les pesanteurs d'une société métissée

Le principal argument de ceux qui s'opposent aux quotas est que dans un pays métissé comme l'est le Brésil il n'est pas aisé de déterminer qui est Blanc ou Noir, car la plupart de la population peut légitimement revendiquer un certain degré de métissage<sup>(8)</sup>, sinon au niveau génétique, du moins au niveau culturel. Une illustration de cette difficulté est le cas de deux frères jumeaux ayant choisi de passer le concours d'entrée de l'université de Brasília par le système de quotas où l'un a été considéré, au regard de son apparence, par l'administration universitaire, comme afro-descendant, ce qui lui a permis d'être accepté, et l'autre non<sup>(9)</sup>.

D'après ces critiques, il y aurait ici la volonté d'importer le système classificatoire biracial nord-américain, sans prendre en compte la longue histoire du métissage au Brésil qui rend floues les frontières entre Blancs et Noirs. Ainsi, au Brésil, les gens ne se définissent pas seulement comme Noirs ou Blancs, mais utilisent plusieurs catégories intermédiaires entre ces deux pôles.

Dans ce cadre, comment mettre en pratique une politique pensée originellement dans une société où les critères de classification raciale sont plus rigides ? Les quotas risqueraient de créer au Brésil les mêmes tensions raciales que celles existant aux USA, faisant fi de la relative cordialité entre les races qui a été historiquement construite dans le pays.

D'autres arguments opposés aux quotas seront employés dans le débat, mais aucun ne jouera le même rôle stratégique que celui du poids du métissage dans la vie brésilienne. Parmi ces arguments, on peut souligner la mise en avant du fait que les quotas portent atteinte au principe constitutionnel de l'égalité juridique entre les citoyens. De plus, les quotas signifieraient une réduction de la qualité de l'enseignement dans les universités, provoquant en même temps la dépréciation de leurs diplômes et la stigmatisation des individus ayant été bénéficiaires de cette mesure. *A contrario*, les arguments en faveur des politiques de discrimination positive vont se concentrer sur la dénonciation du fait que le métissage n'a pas empêché l'existence du racisme et des discriminations à l'encontre des Noirs et des métis au Brésil.

Discriminations visibles sur le marché du travail, dans les pratiques policières et dans les conditions de vie plus difficiles des afro-descendants par rapport à l'ensemble de la population. Or il faut tenir compte de la place de l'enseignement universitaire au Brésil dans le processus d'ascension sociale personnelle et pour la formation des élites économiques, politiques et culturelles. L'imposition de quotas pour la population pauvre, y compris pour les Noirs et métis qui en font partie, serait une mesure pour réduire les criantes inégalités sociales et raciales dans le pays.

Il n'est pas possible, dans ce cadre, de développer davantage les implications symboliques de tous ces arguments. Cependant, à travers la discussion autour des politiques de discrimination positive au Brésil, on peut dégager le problème principal. Ces politiques signifient, d'une certaine manière, la négation du pouvoir intégrateur du métissage. Étant donné l'importance de ce principe pour l'identité nationale brésilienne, le poids et les répercussions de ce débat dans le pays prennent une importance particulière.

## **France : République en danger ou éveil à la diversité ?**

La situation en France est à la fois proche et différente de celle que nous avons pu observer au Brésil. Tout d'abord, dans l'histoire française, la place accordée aux minorités raciales et ethniques n'a pas joué le même rôle dans les discours légitimateurs de l'État-nation, sauf au niveau de la légitimation du statut colonial que la France a imposé à plusieurs régions dans le monde<sup>(10)</sup>.

Ce n'est qu'avec le développement de l'immigration de populations non européennes, à partir des années cinquante, que le débat sur les différences ethniques et raciales au sein de la population française va se développer, dont la face la plus visible est la montée en puissance du Front national dans les années quatre-vingt. Prévus pour être une immigration temporaire, de travail, cette immigration non européenne deviendra de peuplement, notamment avec l'importance prise par le regroupement familial au cours des années soixante-dix. Ainsi, à la figure de l'immigré seul, qui venait en France travailler mais qui ne participait pas à la vie sociale, succède celle des familles, dont les enfants sont nés en France et jouissent de la citoyenneté française.

Ces populations acquièrent une nouvelle visibilité avec les grands ensembles qui se multiplient dans les villes dès les années soixante, et qui vont les accueillir notamment à partir de la fin des années soixante-dix, alors que les familles économiquement plus favorisées quittent ces quartiers. C'est ainsi que les banlieues deviennent,

dans les représentations les plus répandues, les lieux de la concentration des immigrés. Ce contexte général induit le développement d'une association symbolique entre les jeunes issus de l'immigration maghrébine et nord-africaine et la croissance des statistiques sur l'insécurité à partir des années soixante-dix. Ce qui se traduira par une action renforcée de la police vis-à-vis de ces groupes, marquée par des contrôles d'identité fréquents et par un recours régulier à la violence physique. En même temps qu'elles les stigmatisent, ces pratiques créent un fort sentiment d'injustice et d'exclusion chez les jeunes des banlieues. Elles conduisent au développement d'un discours d'altérité vis-à-vis de la société française et à des émeutes urbaines<sup>(11)</sup>, en général à l'occasion des bavures policières. Ainsi, de même que pour le Brésil, les conditions de vie plus difficiles d'une partie de la population identifiable par la couleur de peau (et aussi, dans le cas français, par l'origine immigrée et par la religion supposée) constitueront la base des débats sur les politiques de discrimination positive et, également, la base des discours raciaux dans la société<sup>(12)</sup>.

**À la fin des années quatre-vingt-dix, la Communauté européenne enjoint ses États membres à mettre en œuvre des dispositifs de lutte contre le racisme et toutes formes de discriminations.**

## **Le développement des critères sociaux et ethniques**

À la fin des années quatre-vingt-dix, la Communauté européenne enjoint ses États membres à mettre en œuvre des dispositifs de lutte contre le racisme et toutes formes de discriminations. Ainsi, la lutte contre les discriminations subies par les minorités, y compris la population issue de l'immigration, devient de plus en plus visible dans l'action étatique. Dès 1999 est créé le GELD (Groupe d'études et de luttes contre les discriminations) et, en 2001, une loi de lutte contre les discriminations est présentée à l'Assemblée nationale et votée en 2002. En 2004 est créée la HALDE (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) qui va organiser plusieurs enquêtes recourant au *testing* pour démontrer l'ampleur du problème du racisme dans la société française, notamment sur le marché du travail et sur le marché immobilier.

Dans la même logique, l'Institut Montaigne, groupe de réflexion créé en 2000, lance en 2004 une Charte de la diversité, qui sera signée par de grandes entreprises

françaises (plus de 1700, selon le site Internet de l'Institut<sup>(13)</sup>). Elle propose des pratiques pour lutter contre les discriminations et pour garantir la diversité ethnoso-ciale au sein des entreprises.

En 2001, l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris (Sciences Po) met en place des procédures pour faciliter l'accès des jeunes issus des quartiers sensibles à ses concours d'entrée<sup>(14)</sup>. Cette initiative va inciter d'autres IEP de province à proposer des mesu-

res semblables, avec l'objectif d'augmenter la diversité sociale de leurs étudiants.

Dans toutes ces initiatives, les principaux arguments favorables aux politiques de discrimination positive sont le besoin de lutter contre les discriminations pour rendre la société française plus égalitaire, et la volonté d'instaurer de la mixité sociale et de la diversité dans les institutions formatrices des élites politiques, économiques et culturelles du pays, en favorisant l'accès des jeunes talents issus des quartiers populaires. Ces arguments se fondent sur l'idée que la méritocratie républicaine seule ne peut vaincre des inégalités socia-

les renforcées par des préjugés profondément ancrés dans l'imaginaire national. Il faut donc des mesures qui prennent en compte les différences sociales et culturelles pour réussir à effacer durablement les pratiques discriminatoires.

**Le modèle d'intégration républicain français, basé sur le principe de l'égalité juridique entre tous les citoyens, serait donc en danger avec le développement des politiques de discrimination positive, revendiquées de plus en plus par des associations représentatives des minorités (ethniques, de genre, etc.).**

## Entre communautarisme et stigmatisation

En revanche, ceux qui s'opposent à ces mesures considèrent que la prise en compte de critères ethniques dans les politiques publiques peut créer du communitarisme<sup>(15)</sup> dans la société française, affaiblissant ainsi les liens de solidarité entre les membres de la société dans son ensemble et éveillant des conflits interethniques incontrôlables. Le modèle d'intégration républicain français, basé sur le principe de l'égalité juridique entre tous les citoyens, serait donc en danger avec le développement des politiques de discrimination positive, revendiquées de plus en plus par des associations représentatives des minorités (ethniques, de genre, etc.). Accessoirement, d'autres arguments sont mobilisés par ceux qui critiquent ces



politiques. Celles-ci pourraient renforcer les stigmates dont sont déjà victimes les populations concernées, car, en supprimant le rôle légitimateur de la méritocratie et de l'égalité de traitement des citoyens par l'État, ces mesures sont perçues comme des privilèges injustifiables dans les sociétés démocratiques.

Dans le même sens, en misant sur la diversification des élites, ces politiques non seulement ne combattent pas le principe même de l'élitisme, mais elles ne s'attaquent pas aux questions sociales qui sont à l'origine des problèmes qu'elles sont censées résoudre. Il faut noter que cette critique ne concerne pas les discriminations positives qui privilégient une certaine zone géographique (comme les ZEP, ZUS, etc.), mais seulement celles qui privilégient des individus en les aidant à rentrer dans des espaces sociaux élitistes (comme c'est le cas avec l'expérience de l'IEP et d'autres grandes écoles). Comme on le voit, le débat français sur les politiques de discrimination positive est polarisé autour de la question du républicanisme, emblème de l'identité nationale du pays.

## Conclusion

Les débats sur les politiques de discrimination positive sont, aussi bien au Brésil qu'en France, très liés à des questions historiques qui ont marqué l'imaginaire et l'identité nationale de chaque pays : l'esclavage et le racisme contre les Noirs au Brésil, le passé colonial et l'immigration en France. Mais, dans les deux cas, ce débat traduit des préoccupations typiques des sociétés démocratiques contemporaines, notamment la manière de rendre la société plus égalitaire et moins marquée par des logiques structurelles de reproduction des inégalités (comme c'est le cas des préjugés et discriminations d'ordre ethnique, racial, religieux, de genre, etc.).

L'existence de mouvements sociaux qui mettent en question les "idéologies nationales" par la dénonciation du racisme et des discriminations ethniques est un autre point en commun entre les deux pays. Autrement dit, jusqu'à un certain point c'est l'incapacité des sociétés brésilienne et française à réaliser pleinement l'idéal de l'égalité entre les groupes sociaux qui justifie la remise en cause des principes sur lesquels ces sociétés s'étaient construites.

Toutefois, cette similitude cache des différences importantes. Au Brésil, le débat s'enflamme sur la question des quotas pour la population d'origine noire dans les universités publiques, lieu privilégié de formation des élites brésiliennes, tandis qu'en France l'adoption de quotas pour les personnes issues de l'immigration n'est plus à l'ordre du jour (même si, de manière informelle, certaines nominations gouvernementales et certaines pratiques des entreprises s'en rapprochent).

En France, le débat sur les inégalités a été pendant longtemps dominé, dans le cadre de la politique de la ville, par la mise en place de dispositifs censés être capables de réduire les inégalités sociales. Et même après l'apparition de politiques plus volontaristes de lutte contre les discriminations, dans les années deux mille, la politique de la ville continue de jouer un rôle important dans les discours et dans les actions publiques. Au Brésil, les politiques publiques pour réduire les inégalités sont beaucoup plus récentes et n'ont pas la même étendue que leurs homologues françaises. De plus, les arguments avancés face aux politiques de discrimination positive en France se concentrent sur les périls qu'elles représentent pour la République (pensée comme la garante de la solidarité nationale), tandis qu'au Brésil les critiques mettent en avant les différences entre le Brésil (pays métissé) et les USA, pays qui sert de référence en la matière. Ces arguments expriment la crainte de certains groupes que les quotas puissent changer le modèle de relations interethniques et interraciales qui s'est mis en place dans le pays au cours des derniers siècles et qui garantirait, sinon l'absence de préjugés et de discriminations raciales, du moins l'absence de tensions raciales trop fortes et des rapports interindividuels plus cordiaux. En France, même si les discours sur la "France arc-en-ciel" se développent, l'argument critique le plus répandu est celui de la peur que le communautarisme, vu comme une conséquence des politiques de discrimination positive qui prennent en compte des critères ethniques, efface le sentiment d'appartenance à la communauté nationale.

Ces deux cas mettent en évidence la complexité accrue de la discussion sur la justice (les inégalités entre les hommes qui peuvent être considérées comme justes ou injustes) dans les sociétés contemporaines, où l'émergence des revendications de la différence est devenue centrale. Que la comparaison internationale puisse montrer combien cette complexification de la justice est un phénomène qui sort des cadres nationaux n'efface pas le fait que les enjeux sont aussi fonction, dans les deux pays, d'une histoire et d'une mémoire nationale. ■

### Bibliographie

- Castel Robert, *La discrimination négative : citoyens ou Indigènes ?*, Paris, Seuil, 2007.
- Fernandes Florestan, *A Integração do Negro na Sociedade de Classes*, São Paulo, Ática, 1978.
- Freyre Gilberto, *Casa Grande e Senzala*, Rio de Janeiro, Editora José Olympio, 1973. Carlos Hasenbalg, *Discriminações e Desigualdades Raciais no Brasil*, Rio de Janeiro, Graal, 1979.
- Neves Paulo S. C., "Ação Política entre reconhecimento e Redistribuição: Os Dilemas da Luta Anti-racista no Brasil", in *Revista Brasileira de Ciências Sociais*, vol. 20, n°59, 2005, p. 81-96.
- Skidmore Thomas, *Preto no Branco – Raça e Nacionalidade no Pensamento Brasileiro*, Rio de Janeiro, Paz e Terra, 1989.
- Wiewiorka Michel, *La Différence*, Paris, Balland, 2001.
- Wiewiorka Michel, *La Diversité. Rapport à la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur la Diversité*, Paris, Robert Laffont, 2008.

## Notes

- 1.** La recherche dont ce texte est un des résultats a été financée par le CNPq (Conseil national de développement scientifique et technologique) et par la FAPITEC-SE (Fonds de soutien à la recherche de l'État de Sergipe), organes brésiliens de soutien à la recherche scientifique.
- 2.** Gilberto Freyre, *Casa Grande e Senzala*, Rio de Janeiro, Editora José Olympio, 1973.
- 3.** Voir les études de Florestan Fernandes, Carlos ou encore Thomas Skidmore.
- 4.** Où étudient les enfants de la population la plus pauvre.
- 5.** La configuration universitaire au Brésil est, à maints égards, très différente du système universitaire français. Tout d'abord, en suivant la logique fédérative de l'État brésilien, les universités publiques peuvent être rattachées soit à l'administration fédérale, soit aux administrations de chaque État qui fait partie de la Fédération, soit encore aux administrations de certaines grandes villes. De plus, sauf quand il y a un cadre légal établissant les règles des concours d'entrée, chaque université jouit d'une grande autonomie par rapport à l'établissement des modalités de sélection des étudiants. Ce qui explique le fait qu'il y ait des universités publiques ayant adopté des modalités très diverses de politique de discrimination positive, tandis que d'autres ne l'ont pas fait.
- 6.** À ce jour, environ 80 universités publiques ont adopté des mesures pour faciliter l'accès des lycéens pauvres et/ou noirs. Ces mesures vont de l'établissement de quotas exclusivement pour les lycéens issus des lycées publics aux quotas pour les lycéens noirs ou métis issus de ce même type d'établissement. D'autres universités ont préféré accorder un surplus de points aux lycéens des lycées publics lors des concours d'entrée.
- 7.** Il y a plusieurs projets de loi sur la question attendant d'être votés par le Congrès. Celui qui a le plus de chance d'être approuvé et qui a le soutien du ministère de l'Éducation prévoit l'établissement de quotas à hauteur de 50 % des places dans les universités fédérales pour les lycéens issus des lycées publics. Selon ce même projet, parmi ces places réservées, il faut préserver la proportionnalité de la composition raciale dans chaque État de la Fédération.
- 8.** D'après les données censitaires de 2000, la population brésilienne était composée d'environ 54 % d'autodéclarés Blancs, de 6 % de Noirs, 38 % de métis et 2 % d'autres groupes (asiatiques, indiens et non-identifiés).
- 9.** Pour éviter les fraudes, certaines universités ont établi des moyens de contrôle des auto-déclarations des candidats. Ce qui va renforcer la polémique sur la volonté de certains militants et intellectuels d'imposer le prototype des afro-descendants brésiliens.
- 10.** Dans ce cas, la différenciation juridique entre les citoyens français et les indigènes jouait un rôle considérable dans le maintien du statut colonial et, en même temps, justifiait l'action des gouvernements français dans les colonies comme étant des actions civilisatrices des populations locales. Le poids de ce passé colonial est encore perceptible dans le débat sur le rôle de la colonisation française dans les pays africains et, aussi, dans l'utilisation que certains groupes font du mot "indigènes", comme c'est le cas du Mouvement Indigènes de la République, créé en 2005 et qui prétend dénoncer les discriminations dont est victime la population issue de l'immigration originaire des pays du Sud.
- 11.** Il y a déjà une longue série d'émeutes des jeunes de banlieues en France, depuis celle dans la banlieue lyonnaise en 1981 jusqu'à celles de novembre 2005 qui ont eu lieu dans pratiquement toutes les grandes villes du pays.
- 12.** Nous partageons ici le point de vue développé par Robert Castel selon lequel l'existence de discriminations et de piètres conditions de vie pour une frange de la population, stigmatisée par sa couleur de peau et/ou par ses pratiques culturelles et religieuses, donne une consistance sociale aux discours qui, implicitement ou explicitement, emploient la notion de race. Ceci ne signifie pas qu'on accorde un statut scientifique à un tel concept, mais simplement que, dès lors qu'il sert de grille d'analyse aux acteurs, on ne saurait l'ignorer.
- 13.** <http://www.institutmontaigne.org/charte-de-la-diversite-dans-l-entreprise-2050.html>
- 14.** Signature de conventions dite d'"éducation prioritaire" avec ces lycées placés en ZEP, diversification du mode de sélection, rendant plus facile la prise en compte de la motivation des jeunes issus de quartiers populaires, etc.
- 15.** Associé, dans cette vision, au renfermement de chaque groupe ethnique sur lui-même.